



Doc. 12950
27 juin 2012

Les migrants Roms en Europe

Amendement¹ n° 1

déposé par la Commission des questions politiques et de la démocratie

"L'Assemblée parlementaire souligne que les Etats ont légitimement intérêt à gérer les migrations et à s'assurer que le système d'asile n'est pas utilisé à mauvais escient. Toutefois, la "gestion des migrations" doit satisfaire aux règles en vigueur, ce qui, actuellement, n'est pas toujours le cas."

1. 2012 - Troisième partie de session

